

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page: 5 fr. la ligne; 2^e page: 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef: EMILE LACROIX

Abonnements: Tunisie et Constantine: Un an
10 fr.; France et Etranger: 12 fr

Le Maroc n'est pas un pays de cocagne

Dans un précédent numéro nous avons reproduit des passages d'un article élogieux de notre ami, M. Emile Morinaud, député-maire de Constantine sur le Maroc français.

Il faut croire que notre ami n'avait entendu qu'un son de cloche car en voici un autre, de notre ami, M. A. Rutily, bien placé pour être renseigné, puisqu'il habite Meknès depuis une dizaine d'années où, attiré comme tant d'autres par le mirage du nouvel éden, il clame aujourd'hui son désenchantement provoqué par une administration imprévoyante qui a mis la charrue avant les bœufs d'où une grande détresse pour les colons et les fellahs succombant sous le poids d'impôts trop lourds, aussi peu à peu le vide se fait il dans la colonie agricole et si une mesure radicale n'intervient pas à bref délai la colonisation sera frappée à mort.

Est-ce pour faire du Maghreb un désert que nous semons les millions et les millions, que nos vaillants soldats se font tuer par un ennemi implacable qui défend pied à pied ses positions ou pour enrichir les mercantis qui ont jeté leur dévolu sur ce pays comme d'autres l'avaient jeté sur la Tunisie.

Mais laissons notre ami exposer les doléances du colon, du petit colon, le seul qui doive et devrait compter, alors que c'est généralement lui, et lui seul, qui est sacrifié.

« Ici le colon qui s'installe doit d'abord justifier qu'il possède une certaine fortune, car il n'a pas à compter sur l'aide pécuniaire de l'Etat. Si on lui vend une propriété payable par annuités on la lui fait payer le plus cher possible et on le soumet à des impôts tellement excessifs, qu'il aura de la peine à faire face à ses engagements. Aussi, après deux ou trois années, il sera découragé et regrettera d'être venu dans un pays où il ne pourra s'attacher à la terre et la faire fructifier suivant ses desirs.

« Que de plaintes n'avons-nous pas entendues, et combien elles sont justifiées !

« Nous ne parlons pas, évidemment, des gros terriens ou de ces puissantes sociétés, dont l'agriculture forme une branche de plus d'exploitation, ou plutôt de spéculation. Non, ceux-là ne nous intéressent pas. Mais les modestes colons, ceux qui peinent d'un bout de l'année à l'autre, qui arrosent de leur sueur le sol qu'ils fécondent, ceux qui n'attendent pour vivre que le rapport de leur lopin de terre, ceux-là devraient être plus favorisés et moins exploités.

« D'ailleurs, s'ils ne sont pas nombreux au Maroc, si depuis dix ans d'occupation nous avons si peu d'agriculteurs, c'est que réellement les conditions qui leurs sont faites ne sont pas suffisamment tentantes pour les attirer et les retenir.

Ceux qui se sont laissés prendre au mirage marocain, ne tardent pas à le regretter amèrement, car avec les ressources, même modestes, dont ils disposaient à leur arrivée, ils auraient pu aussi bien travailler et mieux réussir dans d'autres colonies où ils auraient trouvé déjà créé, un outillage économique, des moyens de transport, des facilités de vie, des débouchés faciles pour l'écoulement de leurs produits, moins d'impôts et plus de sécurité.

« Ce sont des colons de cette catégorie qui font la richesse matérielle et morale d'un pays. C'est dans les fermes que les indigènes se forment à notre école, arrivent à comprendre nos méthodes et notre mentalité, à apprécier nos qualités et notre manière d'être. Puis c'est dans les centres, autour desquels rayonnent les exploitations agricoles, que se créent les relations ordinaires, que se font les échanges, que se placent l'administration, l'école etc., etc., tous ces éléments de civilisation qui peu à peu transforment les ennemis d'hier en amis ou en associés de demain.

« Or, le colon, agri, découragé ne peut conserver ce caractère d'agent d'administration ; au contraire, son action, en dé-

pit de son patriotisme, sera plutôt décevante, car on ne peut être un apôtre si l'on ne possède pas la foi. »

Très justement dit. Et puis, il y a aussi les débuts du Maréchal au Maroc qui ne sont pas précisément à sa louange et n'incitent guère à aller coloniser un pays où pour la moindre critique on empoigne son homme et on l'expédie par les voies les plus rapides vers d'autres rivages plus hospitaliers. C'est ce qui arriva à trois français — journalistes de profession — égarés dans ce vilain pays et à d'autres aussi comme par hasard journalistes eux aussi.

La Petite Tunisie renlit compte dans son numéro du 19 mai 1914 de cet audacieux coup de force suivi bientôt de l'institution d'un cautionnement sur la presse que nous avons eu tant de peine à faire abolir ici.

Nous voudrions reproduire cet article mais à dix ans de distance nous le trouvons si excessif, si violent, que nous y renonçons car il atteindrait par ricochet d'autres personnages qui méritent des critiques, sans doute pour avoir usé du procédé, mais point aussi vives.

Et puis, il y a eu la guerre et le maréchal Lyauté a racheté bien des fautes pour avoir su conserver le Maroc, il a été absous de bien des péchés dont le moindre est de ne professer qu'une tendresse bien modérée pour le régime républicain qui lui a donné le bâton de maréchal sans avoir besoin d'aller le chercher sur le Rhin.

Quand la presse sera redevenue libre au Maroc — et cela ne tardera sans doute pas — la Ligue des Droits de l'Homme s'y employant — on saura alors exactement s'il a été réellement l'administrateur de génie ou un simple bluffeur jonglant avec les millions ce qui n'est pas difficile en ce cas de savoir gouverner un pays.

Jusqu'à-là, nous réservons notre jugement et ne voyons en lui qu'un général audacieux à qui la fortune a souri.

BULLETIN

La liaison ferroviaire

Bône-La Calle-Tabarka-Tunis

Nous ignorions que grâce aux démarches de M. Barris, l'actif et dévoué conseiller général, maire et délégué financier de La Calle, les délégations financières dans une session extraordinaire de novembre 1920 avaient voté la transformation en voie large du tramway à voie étroite de Bône à la Calle ainsi que le prolongement de la voie ferrée entre la Calle et la frontière tunisienne.

Malheureusement, l'Algérie est pour le moment dans une situation financière qui ne lui permet pas d'entreprendre les grands travaux votés par les assemblées algériennes, et qui seront exécutés suivant l'ordre d'urgence.

Mais en raison du grand intérêt que présente la transformation en voie large du tramway à voie étroite de Bône à la Calle et son prolongement jusqu'à la frontière tunisienne il nous semble qu'il serait facile de trouver la somme nécessaire qui ne doit pas être très élevée.

Pour les terrassements on pourrait utiliser la main-d'œuvre pénale civile ou militaire, en somme, ce serait une bien petite dépense pour l'exécution d'une ligne appelée à jouer un grand rôle dans les relations algéro-tunisienne.

En attendant le dévoué représentant de la Calle vient d'obtenir la liaison téléphonique avec Tabarka et Ain-Draham. C'est le commencement d'un grand programme qui fait tomber une première barrière, la seconde tombera bientôt car des deux côtés de la frontière de nouveaux sentiments ont fait place à l'antagonisme qui régnait jusqu'alors faute de mieux se connaître et se comprendre.

Il a fallu quelques hommes dévoués, aux idées larges, pour opérer un rapprochement guidé par l'affinité de sentiments et d'intérêts.

Après cette liaison téléphonique et en attendant la soudure des voies ferrées n'est-il pas permis d'espérer qu'une entreprise de transports par autos mette en communication Bône-La Calle et Tabarka?

Un service pourrait partir de Bône à 6 h. 00 du matin par arriver à Tabarka à midi et repartir à une heure pour être à Bône vers sept heures du soir avec un arrêt d'un quart d'heure à la Calle à l'aller et au retour.

Après la Conférence D'ALGER

Est-il trop tard pour dire encore un mot sur cette conférence d'Alger, qui, à vérité, peut avoir été très utile pour l'avenir mais... ne semble pas avoir donné de résultats palpables et tangibles pour le moment puisque l'Algérie se voit opposer une barrière d'air à la frontière d'Oudjda alors qu'elle jouissait jusqu'ici d'une tolérance pour l'exportation de ses produits au Maroc.

Le mandat de sénateur ou de député d'Algérie étant incompatible avec celui de délégué financier pour quoi les parlementaires algériens ne participeraient-ils pas aux conférences ou leurs avis ne pourraient être que précieux et profitables aux intérêts de l'Afrique du Nord car le gouverneur de l'Algérie ou les résidents généraux du Maroc et de la Tunisie, peuvent être des nouveaux-venus, ignorant tout du pays qu'ils doivent administrer, comme M. Abel en fit l'aveu lorsqu'il succéda à M. Lutaud, cassé aux gages par Clémenceau on n'a jamais su pourquoi.

On dira peut-être qu'il serait peu juste que l'Algérie seule fut représentée à la Conférence.

D'accord, mais en attendant une représentation parlementaire, la Tunisie et le Maroc pourraient déléguer chacune deux ou trois représentants de la colonie pris dans leur plus haute assemblée jusqu'au jour où des délégations financières copiées exactement sur le modèle d'Algérie seront créées en Tunisie et au Maroc.

On ne s'explique pas pourquoi M. Saint n'a pas cru devoir créer des délégations financières qui ont fait leurs preuves chez nos voisins de l'ouest et aurait satisfait tout le monde et lui a préféré une assemblée qui aurait pu être acceptée il y a quelque trente ans mais ne saurait plus convenir aujourd'hui car les idées ont évolué depuis cette époque et la colonie aspire toujours à plus de liberté, plus d'initiative plus de contrôle des deniers publics...

Elle veut voir et savoir ce que l'on fait de l'argent qu'on lui soutire par tous les pores.

Erreur ne fait pas donc compte et le Grand Conseil vivra probablement ce que vivent les roses.

En attendant la création des délégations tunisiennes et marocaines, des délégués de ces colonies feraient partie des conférences au même titre que les parlementaires algériens.

Et Alger par sa situation devrait être le siège définitif des réunions où se débattraient les grands problèmes communs aux trois colonies.

Bizerte, port franc

C'est le vœu que vient d'émettre la Chambre de Commerce de cette ville après l'exposé d'un important rapport présenté par M. Reycoudier, son président.

Il est de fait que Bizerte, n'étant plus qu'un point d'appui va perdre beaucoup de son importance et la population se ressentira vivement de ce coup droit qui lui est porté par la plus haute autorité maritime, on leur avait promis autre chose, autrefois...

Mais des promesses des hommes publics autant en emporte le vent !

Elle l'apprend aujourd'hui à ses dépens. Un port franc seul pourrait remédier à la situation lamentable dans laquelle elle va se trouver. Mais le gouvernement consentira-t-il jamais à sa création ?

Après votre repas
un RHUM CHAUVET

Pourtant quels avantages immenses la France retirerait de deux ports francs en Méditerranée : l'un dans l'étang de Berre et l'autre à Bizerte.

Quelles mauvaises raisons, nos gouvernants pourront-ils bien mettre en avant pour empêcher des créations de cette importance qui rendraient les plus immenses services et seraient en coup droit porté au flanc de l'Allemagne si orgueilleuse de son Hambourg.

Les habitants de Bizerte ont pu être trompés par des promesses mensongères sorties des plus hautes bouches on n'a pas le droit de les duper davantage en leur refusant le port franc qui seul peut les sauver du désastre et de la misère.

Echos et Nouvelles

Le sénateur Gallini

Notre ami le sénateur Gallini croyait pouvoir s'embarquer pour France sur un des derniers courriers. Il avait trop présumé de ses forces et compté sans l'auto qui le secoua si rudement qu'il dut s'altérer en arrivant à Tunis. Une consultation de docteurs décida que le séjour dans une maison de santé serait préférable à celui de l'hôtel et le lendemain il se rendait à la maison de santé du Dr Domela où grâce aux soins vigilants dont il est l'objet, au calme et au repos qui lui sont si nécessaires son état s'est beaucoup amélioré.

Nous faisons des vœux ardents pour que notre cher ami recouvre la santé.

Le voyage du bey en France

Un journal que *Tunis Socialiste* a fait tomber dans le plus profond discrédit se targue d'annoncer le premier les nouvelles qui courent les rues et que ses confrères ont déjà publiées ou s'ils ne les ont pas rendues publiques c'est qu'ils n'ont pas jugé à propos de le faire,

Exemple : le voyage du bey en France qui était connu bien avant que le Résident général ne se rende en France. C'est le *Journal de Tunis* qui le premier l'a annoncé pour la fin mai.

Le bey avait choisi cette époque parce qu'il voulait éviter les fatigues de l'été et surtout les chaleurs de juillet. On en a décidé autrement à Paris. C'est fort regrettable et nous nous demandons pourquoi on veut imposer un surcroît de fatigues à un homme qui n'a pas l'endurance du Président de la République ou la santé de M. Poincaré.

Il nous semble qu'on aurait pu tenir compte de la volonté du souverain et ne pas lui imposer juillet qui peut être préjudiciable à sa santé.

Evidemment le bey se rendra aux raisons que le résident général fera valoir pour le convaincre que juillet vaut mieux que mai.

Mais n'empêche qu'il pourrait peut-être bien se dire in-petto: « puisque j'avais choisi mai pourquoi mon désir n'est-il pas exaucé et m'impose-t-on juillet ? pour me montrer aux badauds parisiens ? »

A la Résidence Générale

Mme Lucien Saint et M. le Résident Général rentreront ce soir à Tunis après une courte absence à Paris mise à profit pour régler le voyage du souverain en France et solutionner quelques affaires dont celle d'une tranche de notre emprunt pour l'exécution des travaux à entreprendre incessamment.

Puisque nous parlons des travaux félicitons très sincèrement M. Péloni père ancien délégué à la Conférence Consultative, spécialiste des travaux en ciment armé qui vient de mener à bien et d'achever le premier bassin de 10.000 cubes récemment inauguré par M. le Résident Général en présence de plusieurs hauts fonctionnaires de la direction générale des travaux publics et de M. Mouchard, l'aimable et sympathique directeur de la Cie des Eaux et du Gaz de Tunis.

Dans la famille beylicale

On annonce le prochain mariage des filles aînées de nos amis les princes Ezzedine et Lamine, fils de S. A. le bey, avec les fils aînés de Si Mustapha Dinguezli premier ministre de S. A. le bey

Pour qui connaît la tension qui existait au début du règne de Si Mohamed el Habib pacha-bey de Tunis avec le premier ministre on ne peut que féliciter Sidi Mustapha Dinguezli d'avoir su dissiper l'orage qui grondait au dessus de sa tête et d'être entré si profondément dans les bonnes grâces du souverain qui n'hésite pas à le faire entrer dans sa famille par l'union de ses petites filles avec ses fils.

M. Morinaud en Algérie

Notre ami, M. Morinaud député-maire de Constantine vient d'arriver dans cette ville où il compte séjourner pendant les vacances de pâques.

De nombreux amis, dont MM. le Dr. Guigon et Bourceret, ses adjoints, sont allés l'attendre à la gare.

Dans la garde beylicale

Nous adressons nos plus vives félicitations au général Zaccaria, de la garde beylicale, officier de la Légion d'Honneur, qui a reçu la cravate de commandeur du Ouissam Alaouite et à son frère le colonel, qui a reçu la croix d'officier de la Légion d'Honneur.

Les deux frères Zaccaria ont épousé les deux filles de l'ancien bey Si Mohamed En Naceur bey.

A la Cie de Korbus

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que notre ami M. F. Huard, délégué au Grand Conseil et président général de la Mutuelle tunisienne, vient d'être appelé à la présidence du Conseil d'administration de la Société des Korbus.

Sur la ligne d'Hammam-Lif

« Le Journal de Tunis » a publié dernièrement un article qui mérite de retenir l'attention de nos dirigeants et surtout de notre aimable directeur général des Travaux publics.

Notre confrère demande, avec raison, ce que l'on va faire de la plate-forme du tramway Tunis-Hammam-Lif créée à coups de centaines de milliers de francs ?

Va-t-on la laisser à son malheureux sort ou en faire une route de Dubosville à Maxula-Radès et la faire servir au doublement de la voie de Maxula-Radès à Hammam-Lif ?

Il émet également l'hypothèse fort juste que la mise en circulation de quelques automotrices n'implique pas forcément l'abandon du tramway qu'un jour ou l'autre peut rejouer de la faveur publique à condition d'en modifier le tracé à partir de Maxula-Radès en le faisant passer là où les habitants de St-Germain appuyés par un vote de la Conférence Consultative, avaient demandé qu'il passât.

On a voulu lui faire longer la voie de Bône-Guelma qui sacrifiait les intérêts de tout le monde aussi s'est-on désintéressé de son sort et ceux qui avaient été ses plus fermes défenseurs devinrent ses plus acharnés détracteurs car ils n'admettaient pas, qu'on gaspillât ainsi des millions qui pouvaient trouver ailleurs une meilleure utilisation.

Cependant, comme le dit fort justement le « Journal de Tunis » un tramway est appelé à rendre plus de services dans une banlieue qu'un chemin de fer car avec le premier on peut multiplier les arrêts tandis qu'avec le second ce n'est possible qu'à condition d'effectuer le trajet en 40 ou 45 minutes même avec des automotrices sujettes à pannes, aussi en 1910 ou 1912, une Conférence Internationale, tenue à Zurich, croyons-nous, s'était prononcée contre leur adoption.

Le tramway ne sera définitivement abandonné que le jour où la ligne d'Hammam-Lif sera électrifiée ; jusque-là rien ne dit qu'il ne remontera pas le courant s'il répond aux aspirations des habitants de la rive sud qui n'ont rien de commun avec celles de M. Pelletier.

BONS DU TRESOR de 500 FRANCS

6 0/0 net à 3,6 0/0 10 ans

EMIS A 495 FRANCS

Jouissance du 8 décembre 1922

Soit avec un coupon trimestriel

payable le 8 juin 1923

On souscrit sans frais

à la BANQUE de TUNISIE à Tunis

et dans ses succursales

Le Conseil d'Etat ignore le moratorium
 La N'goko Sangha est cette société congolaise en partie — boche — qui réclamait au gouvernement... français en 1911, une indemnité de un million pour les déprédations commises par... des Allemands.

Le député André Tardieu, alors rédacteur au « Temps » s'intéressait tout particulièrement à cette indemnité, il fut même accusé d'être intervenu en faveur de cette société.

On croyait cette affaire classée et enterrée. Il n'en était rien.

Elle suivait son petit bonhomme de chemin puisque le Conseil d'Etat vient de se prononcer sur sa légitimité. Il alloue un million cent mille francs, plus les intérêts de droit, même pendant les années de guerre alors que ceux-ci étaient suspendus d'août 1914 à novembre 1918 et décide que c'est... le gouvernement français !!! qui est responsable pour n'avoir pas su empêcher les déprédations !

Ce serait à pouffer de rire si ce n'était profondément triste.

La carte avec les diis intérêts s'élève aujourd'hui à 2.500.000 francs ! Passez muscadés !

Ce que Tardieu doit se froter les mains, n'est-ce pas ami Morizet ?

La question des plages

Il ne faudrait pas cependant s'habituer à croire que parce qu'il pleut sans discontinuer depuis un mois, il ne fera jamais plus chaud en Tunisie dit le « Progrès de Tunis ».

Dans un pays où tout est exagération, le climat passe de la bise glaciale au soleil ardent avec une fâcheuse facilité.

Il faudrait donc envisager dès à présent la situation qui va être faite aux plages tunisiennes, condamnées à croupir dans l'ennui et un marasme ruineux pour ceux qui ont eu l'imprudente idée de s'y fixer.

Nous avons, en signalant l'heureuse innovation de la Compagnie du Bône-Guelma, qui va intensifier les relations avec St Germain et Hammam-Lif et contribuer au développement de cette région fait remarquer que cette initiative ne portera pas les fruits qu'on devrait en attendre, si le Gouvernement ne se décide à compléter cette mesure en autorisant le baccara au Casino d'Hammam-Lif.

Le Casino de cette localité était en pleine prospérité et la population sédentaire ou estivale tirait de son exploitation les plus grands profits, les organisateurs n'avaient pas hésité à consacrer des sommes considérables à la réfection de l'établissement lorsque s'est produit un incident douloureux, mais qui eût pu se produire partout ailleurs qu'à Hammam-Lif et n'engageait pas la responsabilité du Casino.

Néanmoins, celui-ci se vit retirer l'autorisation de tenir un cercle, ce qui entraîna sa fermeture et une perte considérable au préjudice de bons Français qui avaient apporté non seulement leurs ca-

pitaux mais aussi leur jeune activité, au sortir de la fournaise de la guerre où ils avaient fait vaillamment leur devoir.

Le temps a passé sur les événements, et on doit aujourd'hui se rendre compte que le retrait de cette autorisation était immérité à tous points de vue.

Dans l'intérêt de la région que l'innovation du Bône-Guelma va contribuer à développer, nous demandons qu'en attendant que la question des jeux en Tunisie soit réglée le baccara soit autorisé au cercle du Casino d'Hammam-Lif.

R. B.

Nous ne pouvons que nous associer à notre confrère et demander avec lui l'autorisation du baccara pour le « cercle fermé » qui permettra la vitalité de cet établissement et avec lui tout le commerce d'Hammam-Lif.

La Taxe Personnelle

Nous croyons devoir rappeler qu'aux termes de l'article 3 du décret du 31 décembre 1913 qui a institué la taxe personnelle, tous les redevables de cet impôt, c'est-à-dire en ce qui concerne les personnes pouvant justifier d'un état civil régulier, celles du sexe masculin âgées de plus de vingt ans au 1^{er} janvier de l'année courante, résidant depuis plus de 90 jours en Tunisie et ne se trouvant pas sous les drapeaux, doivent s'assurer de leur inscription sur les rôles de l'impôt susvisé déposés dans les bureaux chargés de la perception, et dans le cas de la négative, souscrire une déclaration tendant à provoquer leur inscription.

Cette déclaration doit, le cas échéant, être souscrite avant le 31 mars sous peine d'une amende égale au principal de l'impôt et majorée des décimes institués par le décret du 31 décembre 1920.

A cet effet, l'Administration tient à la disposition des intéressés des formules de déclarations qu'ils peuvent se procurer à Tunis, au bureau des impôts directs, 55, Rue de Naples, et dans l'intérieur de la Régence, dans tous les bureaux des Services financiers.

Les personnes qui n'ont pas encore reçu un avis de paiement par la poste sont engagés à s'assurer de leur inscription sur les rôles dont il s'agit, les pénalités pour défaut d'inscription à la taxe de l'année en cours devant être appliquées dès le 1^{er} avril prochain.

René Garnier

L'implacable faucheur a fait son œuvre; notre ami René Garnier n'est plus. Nous l'avons accompagné mardi dernier à sa dernière demeure. Nous nous inclinons devant sa tombe prématurément ouverte qui prive une famille d'un soutien aimé et chéri et compatissons à sa grande douleur.

René Garnier désirait appartenir à notre journal qu'il aurait voulu voir quotidien.

Nous n'étions pas disposés à le suivre dans cette voie, c'est pourquoi il fonda sa « Vie tunisienne » qui lui aliéna bien de sympathies par ses attaques injustifiées contre les uns et les autres.

Nous prions Mme Garnier et ses filles d'agréer nos condoléances bien sincères.

BREVET TUNISIEN N° 1828

Messieurs Théodore Larrey et Louis Godard propriétaires du brevet tunisien n° 1828, du 11 février 1921, pour Défecteurs de distribution de chaleur pour chaudières désirent entrer en relations avec un industriel de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation du dit brevet.

Pour offres ou renseignements, s'adresser à M. Raymond Valensi, Ingénieur des Arts et Manufactures à Tunis, 20, rue de Russie.

BREVETS TUNISIENS N° 1597 & 1598

La Compagnie des bouchages hermétiques « Simplex » à Paris propriétaire des brevets tunisiens n° 1587 pour Appareil domestique pour sertir le couvercle récipient et n° 1598 pour Bouchage hermétique pour récipients métalliques cylindriques, tous deux du 10 juillet 1919, désire entrer en relations avec un industriel de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation du dit brevet.

Pour offres ou renseignements s'adresser à M. Raymond Valensi, Ingénieur des Arts et Manufactures à Tunis.

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que le JEUDI CINQ AVRIL mil neuf cent vingt-trois à neuf heures du matin, il sera procédé au siège de l'Administration des Habous à Tunis, rue de l'Eglise, N° 55, à l'adjudication pour la constitution en enzel des immeubles ci après :

1° Une poterie sans four sise rue El-Mehafar, n° 9 près de la Zaouia de Sidi Barkat à Nabeul.

Mise à prix : cent quatre-vingt-quinze frs. ci... frs 195

2° Une boutique sise impasse Bou-Gheddir à Nabeul.

Mise à prix : soixante-quinze frs par an, ci... frs 75

3° Une maison, habous de la Zaouia Sidi Bouraoui aux Zouaouines, (caïdat de Bizerte).

Mise à prix : cinquante francs par an, ci... frs 50

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Administration des Habous, 55 rue de l'Eglise à Tunis, bureau des enzels).

RÉGENCE DE TUNIS

Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation
DIRECTION DES FORÊTS

AVIS

La Direction des Forêts de Tunisie a l'honneur d'informer le Public qu'elle procédera, le 19 Avril 1923, à la mise en adjudication de 42.000 quintaux environ de lièges de reproduction (marchands et rebuts).

Les personnes désireuses de s'en téresser à la vente pourront s'adresser à la Direction (Boulevard Bab Benat) qui leur fera parvenir immédiatement une affiche-cahier détaillée.

La Côte du Soleil

Korbous

Etablissement Thermal sous la Direction d'un médecin. — Massages diplômés expérimentés. Les Hôtels sont exploités par la compagnie, avec des prix de pension de 25 frs par jour l'Hôtel des Thermes 20 frs. à l'Hôtel des Sources comp enant chambre, petit déjeuner du matin, déjeuner et dîner (vin non compris). Un restaurant cachir est installé à Korbous. Location de villas et d'appartements. Transports automobiles en auto-car-Maison Berliet. Avenue de Carthage. Départ à 8 h. du matin. Retour à Tunis à 12 h 1/2.

**POUR VOS TRACTEURS
POUR VOS AUTOS**

N'employez que l'huile Victorine reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 15 ans. Comptoir Général des Produits Lubrifiants. Av. J.-Ferry - Tunis

Le lait concentré suisse est le plus riche en crème

BERNA

C'est le plus cher mais le meilleur
 Dépositaires: 3 rue des Belges - Tunis

Raymond Valensi

INGÉNIEUR ARCHITECTE
 22, rue de Russie - TUNIS
 Dépôt de Machines Agricoles
 41, Rue Al-Djazira

PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et rue Al-Djazira
Léon BLOCH Fils
 Pharmacien de 1^{re} classe
 de l'Université de Montpellier
 Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger
 Téléphone 553

Le plus moderne des journaux

EXCELSIOR

Grand illustré quotidien à 20 cent. sur 6 ou 8 pages
 donne par le texte et un document photographique de 1^{er} ordre tous les événements du monde entier et public

TOUS LES DIMANCHES
 Un Magazine illustré
 en couleurs

EXCELSIOR-DIMANCHE
 22 Le N° ordinaire et 25 Pages le Magazine réunit Cent.

SPÉCIMEN FRANCO SUR DEMANDE
 PRIX DES ABONNEMENTS par DÉPART et COLONIES
 "Excelsior" quot. 2 fr. "Excelsior-Dimanche" 3 fr. 50
 Trois mois 15 fr. Six mois 30 fr. Un an 65 fr.
 FORTE ÉCONOMIE EN L'ACHAT AU NOMBRE
 En s'abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat ou chèque postal (C. c. n° 277), demander la liste et le règlement des conditions de vente, fort intéressantes.

Maisons Recommandées

TUNISIA-PALACE 1^{er} ordre. Au centre de Tunis près des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres, cuisine réputée à prix fixe et à la carte, ascenseur.

PRODUITS ALIMENTAIRES et denrées coloniales — **Roccano et Nizard** — Gros et Demi-Gros — Expédient à l'Intérieur — 1, Rue Léon-Roches - Tunis.

Grand Hôtel de France — Premier ordre — L. de Lacroix, propriétaire — Sousse (Tunisie).

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — Au Combray, 5 et 7, rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie en face la Poste — Tunis.

Pianos et Musique. 5, rue Es-Sadikia - Tunis
J. & A. BEMBARON. Vente, échange, et location de Pianos.

Entreprise Générale des Travaux Electriques
 E. A. Minaud et Fils, ancien Accouturier et Mineur - 7, rue Léon-Roches, Tunis — réparations - Magnéto - Toutes Machines Electriques Rébobinage - Enroulement.

Les GALERIES PARISIENNES Alphonse L. Licari, pp. 1, Place Pichon - Sousse — Ghapeaux - Chaussures - Confections - Bonneterie - Parfumerie des 1^{res} marques connues - A. tellier de Modes — Maison de toute confiance.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France - Tunis — Brami frères et Cie, pp. 22.

Pharmacie Seemama diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais - Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Guénod — 1^{re} Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun - Tunis.

Mercerie Parisienne. — Jacques Bismuth, 6 Av. de France - Tunis. — Hautes nouveautés. — Seul Dépôt du gant « Perria », des parapluies « Revel » et parfumerie « Arys ». — Fournitures complètes pour couturières et corsetières.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes — Maison LADISLAS, 4, avenue de France - Tunis.

Artificiers — PAONESSA, père et fils, rue de Bretagne - Tunis.

SEMPRE AVANTI — Brasserie de la Bourse Ancienne Brasserie Bellevue GIUSEPPE BUN, propriétaire - Sousse Tunisie — Consommations de premier choix - Liqueurs d marque.

Horlogerie Bijouterie Joaillerie H. BIANCHI 117, Avenue de France — Tunis. Chronomètres LIP de haute précision.

Grand Hôtel de France - Sfax — 1^{er} ordre — propriétaire — Eau courante dans toutes les chambres - Cuisine soignée - Service irréprochable.

Droguerie de la Poste. — S. Attal, 15, rue d'Italie en face la Poste Tunis. — Produits photographiques, produits chimiques etc.

MANSOUR BEN GEMAA — Shyp Chandler — Fournitures Générales pour la Marine - Sfax Tunisie — Maison fondée en 1900.

MAURICE AZERM 11, 11, rue d'Italie et 11 Sadikia Tunis — Télégr. AZERM Tunis — Téléph. 8.48 — Quincaillerie - Ferronnerie - art. de ménage et chauffage - Fournitures générales pour mines et entreprises de travaux publics.

Importation-Exportation de tous produits — Mohamed Ellamti, négociant, rue de France Sousse Tunisie — Adresse télégr. : Mohamed Ellamti - Sousse.

JAMAIS rien ne vaudra MAUD
 l'Eau et la Poudre de riz
 Madame Maud Euvé Hyeres (Var)

Le Gérant : E. LUMBROSO
 Imp. de la Renaissance 11 r. Al-Djazira - Tun.

Fabrique de Lits
 en tous genres et de tous systèmes
 (Maison Française)
 Expédition à l'Intérieur
V. LELLOUCHE & Cie
 MAGASIN : 16, Rue Bab Souika, 16 -- TUNIS
 Téléphone : 9.41

VÊTEMENTS
J. BELL
 5, Rue d'Italie, TUNIS

Un complet signé J. BELL est une merveille d'élégance

Le meilleur marché de tout TUNIS

Comptoir National d'Escompte de Paris
 Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés
 AGENCES DE TUNISIE :
 TUNIS - BIZERTE - SFAX - SOUSSE - MONASTIR
 Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX)
 Escompte et recouvrements et toutes opérations de Banque Et toutes opérations sur titres
 Location de compartiments de COFFRES - FORTS
 DÉPÔT DE COLIS

AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCES LA NATIONALE
 Vie, incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle
 « LA NATIONALE VIE », dont la production pour 1921 est de 227.920.049 fr., se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant la Compagnie venant immédiatement après elle de 37.720.049 francs.
 SIEGE SOCIAL : 2, Rue Pillet-Will et 17, Rue Laffite - Paris
 S'adresser pour tous renseignements chez M. J. O. FELICI, 4, Avenue de France - Tunis - Téléphone 4-79
 Agent Général et Inspecteur de la Cie

Cie Générale Transatlantique
 Services Maritimes de la Méditerranée
 AGENCE DE TUNIS
 Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia
 Départs de Tunis pour Marseille directs tous les samedis à 5 heures du soir. — Départs de Bizerte pour Marseille les 4, 15 et 25 février à 17 h.

Chaux Hydraulique et Ciment PAUL POTIN
 DÉPÔT : Rue de Turquie (Port)
 BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia
 Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 réseau d'Hammam-Lif

Banque Franco-Tunisienne
 de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
 La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

CIE DE NAVIGATION MIXTE
 Cie Touache - Paquebots - Poste Français
 AGENCE DE TUNIS
 Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille
 Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.
 L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.

G^{DE} DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI
 USINE A VAPEUR
 Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS —
 Liqueurs de premier choix - Vins en gros
 Spécialité d'Amer et de Fernet Licari
 Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or, Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900

Aux Armes & Munitions de France
 Spécialité de Fusils à baquette, à percussion
 Centrale et à Hammerless
 Choix de Révolvers et Pistolets automatiques
 Vente de Poudre de l'Etat

TAIEB ELLAMTI - SOUSSE
 Téléphone 80 = Télég. TAIEB ELLAMTI - Sousse

- RESTAURANT DU JAPON -
 G. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires
 — 7, Rue Amilcar — TUNIS —

Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie Cuisine italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate — Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite
 Procédés et brevets A. NOBEL

PELLET César, Agent
 DEPOSITAIRE A TUNIS : 3, Rue de Vesoul, 3
 Dynamite Gomme A et N° 1 Détonateurs, Mèches de mines 3 tissus goud round. Télég. 1.39 - Adresse Télég. : PELLET - Tunis

L'Huile qui graisse le plus
« Vacuum Mobiloil »
 Marque « GARGOYLE »
 Maison A. MODIGLIANI
 Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie
 5, Rue Saint-Charles — TUNIS
 Télég. Import-Tunis Téléphone : 0.74

Société Générale
 POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE
 Société Anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000
 Siège Social à Paris : 54 et 56 Rue de Provence
 Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX

Principales opérations
 Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts ;
 Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
 correspondants sur toutes les places de France et l'Étranger

Office Français Immobilier et Commercial
 « Assurances »
 (17^{me} ANNÉE)
 28, Rue d'Italie - TUNIS — Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à l'OFFICE FRANÇAIS.

Rien à payer si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office.

L'OFFICE se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, actes sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines, assurances toutes branches.

Nos « PETITES ANNONCES » rue d'Italie, sont toute l'année gratuites.

Maison R. WALLUT & C^{ie}
 (R. Wallut, G. Hofmann et C. Lacroix)
 99, Rue de Portugal - TUNIS
 Machines Agricoles et Industrielles
 des Premières Marques
 TRACTEURS & MOTO - CHARRUES
 Catalogues et Références Franco sur demande

Banque de Tunisie
 Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs
 Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia
 Succursales à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue au terme et toutes opérations de banque.

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION
B. BISMUTH
 Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie

Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire

Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées
Fil de fer à fourrage 13-14-15
 BU-BAUX : 8, Rue Es-Sadikia
 Entrepôt : Rue de Portugal prolongée — TUNIS Tél. 1.9